

COMMENT POSTULER EN SECTION DE TECHNICIENS SUPERIEURS AU LYCEE JACQUES MONOD ?

La procédure de candidature post-baccalauréat est informatisée.

Le lycée Jacques Monod offre deux formations de BTS :

- BTS Biotechnologies : capacité d'accueil de 30 places en 1^{ère} année
- BTS CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique) : capacité d'accueil de 15 places en 1^{ère} année



Possibilité de chambres pour les étudiants à l'Internat du lycée (nombre de places limité).

Nous vous invitons à consulter le site de l'établissement pour avoir plus de renseignements sur ces deux formations :

<http://lyceejacquesmonod.eu>



Les journées « portes ouvertes » du lycée Jacques Monod sont organisées :

- **Le vendredi 3 mars 2017 de 18h à 21h : présentation des BTS Biotechnologies et CIRA sous forme de conférences animées par les équipes pédagogiques - temps d'échange - visite des laboratoires (dernier accès à 18h45)**
- **Le samedi 4 mars 2017 de 9h à 12h30 : visite des laboratoires – temps d'échange – rencontre avec les étudiants, les professeurs et l'équipe de direction**

1^{ère} étape : Saisie de la candidature sur Internet

Depuis le 1^{er} décembre 2016, l'espace information du site est ouvert.

Pour vous inscrire, vous devez :

- avoir une adresse électronique personnelle valide
- vous munir de votre n° d'INE (= n° de BEA) inscrit sur votre relevé de notes des épreuves anticipées
- votre n° d'inscription au baccalauréat

◆ **du vendredi 20 janvier 2017 au lundi 20 mars 2017 à 18h** : saisie des vœux

Les vœux doivent être saisis sur le site www.admission-postbac.fr (une candidature = une voie de formation dans un établissement).

Lors de votre 1^{ère} connexion sur le site, il vous sera attribué :

- un n° d'inscription
- un code confidentiel

NOTEZ ET CONSERVEZ PRECIEUSEMENT CES DEUX IDENTIFIANTS.

Si vous rencontrez un problème technique concernant la procédure, utilisez la rubrique « contact » sur le site www.admission-postbac.fr.

◆ **lundi 20 mars 2017 à 18h** : fin de la saisie des vœux

◆ **avant le dimanche 2 avril 2017** : validation des vœux et impression de la fiche de candidature

Attention ! Vous devez valider chacun des vœux et imprimer les fiches de candidature en conséquence. Après la validation, il n'est plus possible ni de modifier ni d'annuler le vœu. Dès lors, cette candidature devient définitive.

Avant d'imprimer la fiche de candidature, il convient de bien vérifier qu'aucune erreur n'a été commise.

◆ **jusqu'au mercredi 31 mai 2017** : classement des candidatures

A la saisie des vœux, un premier classement automatique est établi. Vous avez la possibilité de modifier l'ordre du classement jusqu'au 31 mai 2017. Après cette date aucune modification ne peut être faite. **Cette opération est primordiale, elle conditionne la proposition d'affectation faite en juin.**

2^{ème} étape : constitution du dossier

Attention ! A compter de cette année, le dossier de candidature est dématérialisé, il ne pourra être validé que s'il est complet.

3^{ème} étape : Consultation de la proposition d'admission

◆ **du jeudi 8 juin à 14h au mardi 13 juin 2017 14h** : Première phase d'admission.

Attention ! Vous disposez d'un délai restreint pour répondre à une éventuelle proposition. Si vous ne répondez pas à chaque phase avant la date butoir, vous serez démissionné automatiquement.

Dès qu'une proposition d'admission vous est faite, tous les vœux que vous avez classés en dessous s'annulent automatiquement.

Pour répondre, si vous avez une proposition, vous devez choisir l'une de ces 4 réponses :

- **« oui définitif »** : signifie que vous acceptez définitivement la formation qui vous est proposée. Aucune autre proposition ne vous sera faite.
- **« oui mais »** : signifie que vous acceptez la proposition qui vous est faite pour l'instant mais vous maintenez votre candidature pour des vœux mieux placés. Les formations moins bien placées ne vous seront plus proposées. Vous devrez vous reconnecter lors de la phase suivante et répondre à la nouvelle proposition, sous peine d'être éliminé(e).
- **« non mais »** : signifie que vous refusez la proposition qui vous est faite, mais vous maintenez votre demande pour des vœux mieux placés dans votre liste de vœux. Attention ! Vous n'avez aucune certitude d'avoir d'autres propositions.
- **« démission générale »** : signifie que vous n'êtes plus candidat(e) à aucune formation gérée par ce site. Attention ! Toutes les candidatures seront dès lors annulées.

◆ **du lundi 26 juin à 14h au samedi 1^{er} juillet 2017 à 14h** : Deuxième phase d'admission

◆ **du vendredi 14 juillet à 14h au mercredi 19 juillet 2017 à 14h** : Troisième phase d'admission

TANT QUE VOUS N'AVEZ PAS REPONDU « OUI DEFINITIF » A UNE PROPOSITION, VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT CONSULTER VOTRE DOSSIER ELECTRONIQUE A CHAQUE PHASE D'ADMISSION.

SANS REPONSE DE VOTRE PART DANS LES DELAIS, VOTRE CANDIDATURE SERA AUTOMATIQUEMENT REJETEE.

4^{ème} étape : Inscription administrative au lycée Jacques Monod

Après avoir répondu « oui définitif », vous devez effectuer votre **inscription administrative** au lycée Jacques Monod. Un dossier d'inscription vous sera transmis et devra être retourné par retour de courrier dûment rempli et accompagné des pièces demandées. La liste des documents sera détaillée dans le dossier d'inscription.

Il est impératif de transmettre une **copie de votre relevé de notes obtenues au baccalauréat dès le mois de juillet**.

Un **hébergement à l'internat** est possible selon les places disponibles. Si vous souhaitez en faire la demande, une lettre de motivation doit être jointe à votre dossier d'inscription.

Procédure complémentaire

Du mardi 27 juin 14h au lundi 25 septembre 2017 à 23h59 : les élèves n'étant inscrits dans aucun établissement peuvent refaire des vœux sur le site www.admission-postbac.fr. Les candidatures seront traitées dans la limite des places disponibles dans l'établissement.

Inscription au Dossier Social Etudiant

Du dimanche 15 janvier au dimanche 30 avril 2017 : ouverture de la campagne d'inscription au Dossier social Etudiant. Si vous souhaitez demander une bourse et/ou un logement étudiant vous devez constituer votre « dossier social étudiant » par Internet sur le site du CROUS : www.crous-orleans-tours.fr